



## COMMUNIQUE AGREMENT ACHETEURS

### CAMPAGNE 2018-2019

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la filière Café-Cacao en abrégé « Le Conseil du café-Cacao » informe les opérateurs économiques désireux d'exercer en qualité d'acheteur de café/cacao au titre de la campagne 2018-2019, que la date limite du dépôt des dossiers de demande d'agrément **initialement prévue pour le Vendredi 29 Juin 2018 est reportée au Mardi 31 Juillet 2018.**

**Passé ce délai aucun dossier ne sera reçu et traité.**

La liste des pièces à fournir est disponible sur le Site : [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci) auprès des Délégations Régionales (Abidjan, Abengourou, Aboisso, Adzopé/Agboville, Bongouanou, Daloa, Divo, Duékoué, Gagnoa, Man, Soubré, San-Pédro, Yamoussoukro) et à l'immeuble CAISTAB au 18<sup>ème</sup> étage.

La procédure initiale reste inchangée.

1. Identification préalable des acheteurs, de leurs pisteurs, de leurs installations et équipements **par les Délégués Régionaux du Conseil café-Cacao en collaboration avec le CDS ;**
2. Frais unique par dossier de demande d'agrément fixé à 100 000 F CFA et payable aux guichets de la banque ECOBANK sur le compte :  
**CI059 01001 121207317305 02 ;**
3. Le dépôt du dossier complet de demande d'agrément (documents + bordereau de versement ECOBANK) se fera au siège du Conseil du Café-Cacao, sis à l'Immeuble CAISTAB - 18<sup>ème</sup> étage porte 18.08, aux jours ouvrés de 7 h 30 à 12 h 30 et de 14h à 16h.

**Seuls les dossiers complets seront réceptionnés et traités.**

A compter du 01 Octobre 2018, seuls les opérateurs agréés pourront exercer leurs activités.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- Téléphone : 20 20 27 93

